

DELTA IE – Volet Import

Nouvelles règles d'accès pour les envois de faible valeur

Montreuil, le 13 mars 2026.

L'entrée en application de la taxe petit colis le 1^{er} mars 2026 est susceptible de faire basculer une partie des flux actuellement déclarés dans DELTA H7 dans DELTA IE – Volet Import (déclaration de type « H1 »).

Afin de garantir la stabilité du système déclaratif DELTA IE, la DGDDI a mis en place un dispositif visant à contenir un éventuel report massif de flux en provenance de DELTA H7.

Ce dispositif a été présenté en annexe 5 de la note aux opérateurs Fid1 n°26000035 du 26 février 2026 – *Taxe sur les importations d'articles de marchandises contenus dans des envois de faible valeur dites « taxe petits colis » (TPC) – modalités de déclaration et de paiement de la taxe* (article 82 LF 2026).

Le dispositif, précisé dans la [notice du 5 mars](#), évolue pour permettre aux envois de faible valeur dédouanés dans DELTA IE avant la mise en place de la TPC de continuer à être déclarés dans ce système comme auparavant.

Les opérateurs qui rencontreraient des difficultés pour dédouaner ces flux sont invités à se rapprocher de leur service local.

Enfin, toutes les déclarations qui ont fait l'objet d'une procédure de secours depuis le 1^{er} mars doivent être reprises dans DELTA H7 ou DELTA IE – Volet import à compter du 13 mars 2026.